



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2025-51/V
PORTANT réglementation de la circulation et du stationnement
durant la Fête de la Musique

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),

VU la Fête de la Musique organisée par la Musique Municipale de Dettwiller, Place de l'Eglise le samedi 28 juin 2025,

CONSIDERANT que la Fête de la Musique prévue le samedi 28 juin 2025, à partir de 18h00, se déroulera Place de l'Eglise et que ses préparatifs débiteront vendredi 27 juin 2025,

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation, afin de préserver le bon ordre public et d'assurer la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Route barrée

La rue de l'Eglise sera barrée à toute circulation de véhicules à hauteur du n°4 du vendredi 27 juin 2025 à partir de 20h00 au dimanche 29 juin 2025, 12h00, sauf pour les véhicules d'urgence et de premiers secours.

Article 2 : Stationnement interdit

Le stationnement sera interdit à hauteur du n°4 rue de l'Eglise du vendredi 27 juin 2025 à partir de 20h00 au dimanche 29 juin 2025, 12h00.

Article 3 :

La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place et enlevée par l'association organisatrice de la manifestation.

Article 4 :

Toute infraction au présent arrêté sera punie conformément à l'article R 610-5 du Code Pénal.

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera

- transmise

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- à la Musique Municipale de Dettwiller
- au service technique de Dettwiller
- à la directrice du Périscolaire - Dettwiller
- à la directrice du Multi accueil - Dettwiller

- inscrite au registre des arrêtés
- affichée en mairie
- mise en ligne



Fait à Dettwiller, le 6 juin 2025
Le Maire, Pascal BOEHM